



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 12370

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'application de la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce et qui tend à apaiser les procédures et à favoriser un règlement amiable et plus responsable des conséquences de la rupture. Il souhaiterait savoir quelle est l'état de l'application de cette loi et quelle est, en données chiffrées, le nombre de divorces prononcés en 2006 par la voie du médiateur.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la médiation familiale, dont le champ a été considérablement étendu par la loi du 26 mai 2004, connaît un important développement. Ainsi, en 2004, les juges ont confié 2 683 médiations à des associations, et en 2006, 4 234 ; soit une augmentation de près de 58 %. En 2006, 3 710 mesures de médiation judiciaire ont été menées et 1 523 conventions ont été signées : 41 % des médiations entreprises dans le cadre du divorce ont donc abouti à un accord.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12370

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7607

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1897